



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt le **mardi 18 mai 2021** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire,**

Etaient présents : Evelyne CHAPPERIN, Yves DEMORA, Yves ÉCOLAN, Adjoint, Éric BROCHARD, Alice GAUTHIER, Dominique VIOLETTE, Thierry BELLOIS, Jacques ISAMBERT, Philippe GEHAN, Frédéric LAMON, Claudia COURTOIS, Ludovic MALLET, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Véronique GEHAN pouvoir à Philippe GEHAN

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence **de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/05/2021 : **Accord à l'unanimité.**

Délibération n°1 :

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de régulariser le plafonnement de crédit pour les dépenses imprévues d'investissements (limitées à 7.5 % des dépenses réelles).

En effet, après contrôle du budget par la Préfecture, le montant voté, soit 22 999.46 € (compte 020) représente 7.94 % des dépenses totales réelles d'investissement.

Le Maire propose :

En section d'investissement, en dépenses :

- Chapitre 020 « dépenses imprévues » – 1 270 €

En section d'investissement, en recettes :

- Article 10226 « Taxe d'aménagement » – 1 270 €

Dépenses imprévues investissements (020) 21 729.46 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°2: choix du prestataire cantine et tarifs repas

Madame le Maire informe le Conseil municipal, que le contrat du prestataire de service pour la livraison des repas de cantine (Société SODEXO) se terminera le 31/08/2021.

Mme Evelyne CHIAPPERIN expose à l'assemblée les soucis logistiques rencontrés par le service de restauration cette dernière année.

Aussi, en accord avec Mme le Maire, l'Adjointe a rencontré plusieurs prestataires afin de réexaminer de nouvelles propositions en phase avec la loi Egalim.

Trois sociétés ont été consultées et on remises chacune un coût du repas :

- La Normande (ex Sodexo) 2.54 €
- Yvelines Restauration..... 2.61 €
- Convivio..... 2.45 €

Après discussion, le Conseil municipal retient la Société CONVIVIO.

Sur ce choix, une abstention est faite par M. LAMON en raison du lieu éloigné de la cuisine centrale (Sarthe).

Madame le Maire propose donc au Conseil de signer le contrat avec la Société CONVIVIO qui débutera à la rentrée 2021.

Tarifs repas :

Le Maire propose de ne pas augmenter le prix du repas pour les enfants et de les maintenir aux prix suivants :

Le repas non commandé dans les délais prévus, « repas de secours » est maintenu.

- Enfants : 3.65 €
- Adultes : 5.40 €
- repas de secours : 5.10 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°3: Tarifs garderie 2021/2022

Madame le Maire rappelle que les tarifs ont été augmentés l'année dernière.

Il est proposé de ne pas les augmenter cette année et rappelle les différents forfaits :

FORFAITS MENSUELS :

Matin (sur 4 jours) : 21 €

Soir (sur 4 jours) : 37 €

Journée (sur 4 jours) : 53 €

Tarif occasionnel : 6 €/heure

Dépassement de l'heure réglementaire (par quart d'heure) : 5 €

Délibération n°4 : Règlements cantine/garderie 2021/2022

Madame le Maire informe le Conseil municipal, que suite à la commission scolaire du 29 avril 2021 les règlements n'ont pas été modifiés.

Il convient de les approuver pour la rentrée 2021/2022.

Approuve à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet :

Suite à la fin de contrat à durée déterminée le 18 Août 2021 de l'Adjoint technique en place depuis le 18 Août 2020, affecté à l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux ; le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un deuxième poste d'Adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en qualité de stagiaire pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un poste permanent d'Adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts et toutes autres missions liées à la polyvalence de ce poste.
- La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, en se basant sur la grille indiciaire des adjoints techniques de catégorie C ; sur la base de l'échelle C1.

Délibération n° 6 : Vente d'une parcelle de 30 mètres / interrogation sur les différentes procédures administratives.

Mme le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2020 concernant la vente d'une parcelle de 40 m2 situé rue des Gignots à Imbermais.

Elle précise que cette petite bande de terrain appartient au domaine public communal et qu'il est nécessaire de la déclasser avant de la vendre.

Pour ce faire, il convient de constater qu'elle n'est plus affectée à l'usage du public.

Mme le Maire propose à l'assemblée de prendre en compte la désaffectation de cette parcelle et par conséquent de son déclassement, de missionner un géomètre pour effectuer le bornage et de procéder à l'enquête publique.

Les frais afférents à cette procédure seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide :

De constater la désaffectation et de procéder au déclassement de la parcelle située rue des Gignots à Imbermais,

D'autoriser Mme le Maire à missionner un géomètre pour son bornage et à réaliser la procédure liée à cette aliénation ainsi que de faire supporter aux acquéreurs tous les frais afférents à cette vente.

Communications diverses

Mme le Maire informe l'assemblée que le marché concernant les travaux d'aménagement routiers rue St Jacques à Imbermais sera lancé via la plateforme de l'AM 28 le 21 mai 2021.

Les entreprises pourront déposer leurs offres jusqu'au 21 juin 2021. Une commission MAPA et une commission travaux seront fixées fin juin pour un commencement des travaux début septembre 2021.

Mme le Maire annonce qu'en partenariat avec l'ASC Mézières une opération « nettoisons la nature » est prévue le 13/06/2021. Véronique Gehan et Claudia Courtois, conseillères municipales, souhaitent participer à l'organisation de cette matinée.

Mme le Maire demande aux conseillers présents les 20 et 27 juin prochains de tenir les bureaux de vote des élections départementales et régionales. Il est nécessaire d'avoir 18 personnes pour la journée complète. Des personnes extérieures au conseil municipal seront sollicitées.

Yves Demora, Adjoint aux travaux annonce que la localisation des fuites d'eau par une équipe de conseillers a été réalisée en nocturne. Une fuite importante à Blainville rue Oudiche et une autre à Imbermais dans le secteur de la rue des Grès ont été constatées.

La Suez interviendra afin de rechercher les points précis de ces fuites.

Une haie rue de la Vauvette à Imbermais masque la visibilité à la sortie des Jardins d'Imbermais.

La Sté Enertrag animera une réunion d'information le 03/06/2021 dans le cadre de l'installation des éoliennes à Vigny.

La séance est levée à 24 h 00